



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
DU 14 SEPTEMBRE 2009 A 19H00**

Liste des présents

| <b>Communes</b>   | <b>Conseillers</b>   | <b>Suppléants</b> |
|-------------------|--|-------------------|
| HERMERSWILLER     |  |                   |
| HOFFEN            | Raymond ROTH<br>Jacques SCHULER  |                   |
| HOHWILLER         | Ernest ROTT  |                   |
| KEFFENACH         | Alfred SCHNEIDER<br>Georges WAGNER   |                   |
| LETERSWILLER      |  |                   |
| MEMMELSHOFFEN     | Georges ESCHENMANN<br>Jean-Marc ZACHER   |                   |
| RETSCHWILLER      | Charles GRAF<br>Jean-Luc KNOERR  |                   |
| SCHOENENBOURG     | Dominique WEISHAAR   |                   |
| SOULTZ S/S FORETS | Pierre MAMMOSSER<br>Denise EHRHARD<br>Lucienne HAAS<br>Marie-José SCHALLER<br>Jean-Michel STEFFHAN |                   |
| SURBOURG          | Christophe SCHARRENBARGER<br>Olivier ROUX<br>Claude SCHMITT<br>Charles DIRGALA                     |                   |

Elus présents : 19

Suite à l'invitation du Président M Charles GRAF, le Conseil Communautaire s'est réuni le lundi 14 septembre 2009 à 19h00 au siège à Hohwiller. L'ordre du jour comportait dix points :

1. Approbation du procès verbal de la séance du 09 juillet 2009.
2. Modification du règlement du lotissement de la ZA.
3. Compétence SIG, mise en place d'un comité de pilotage.
4. Aménagement terrain structure périscolaire.
5. Rapport annuel 2008 du Smictom.
6. Affectation des rues de la ZA.
7. Transport périscolaire.
8. Décision calvaires.
9. Inauguration siège.
10. Divers.

Le Président propose aux membres de modifier l'ordre du jour et y rajoutant un point supplémentaire à savoir :

10. Projet périscolaire.
11. Divers.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.

**Point un de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la réunion du 09 juillet 2009 :**

Le Conseil Communautaire, adopte par 17 voix et 1 abstention (pour cause d'absence), le compte rendu de la séance du 09 juillet 2009.

**Point deux de l'ordre du jour : Modification du règlement du lotissement de la ZA :**

Le Président demande aux élus de se pencher sur le règlement du lotissement concernant la ZA. Il s'avère qu'à l'article 11 du paragraphe intitulé " façades " la formulation n'est pas compatible avec le projet de l'acquéreur d'une parcelle. Dans le même paragraphe au niveau des couleurs des façades un autre projet risque également de poser problèmes. Le Président évoque également les enseignes qui doivent répondre à des critères spécifiques alors que les dispositions nationales propres à chaque marque imposent leurs propres directives en la matière. La rédaction de l'article 1.5 n'est pas conforme aux attentes d'un propriétaire potentiel qui souhaite développer des activités non retenues dans le cahier des charges. Après discussion, le Conseil Communautaire décide de faire appliquer le cahier des charges et de consulter en parallèle les services du SDAU pour des précisions complémentaires. Le Président propose que la Commission " Urbanisme et Environnement " soit présente lors de cette rencontre.

**Point trois de l'ordre du jour : Compétence SIG et mise en place d'un comité de pilotage :**

1) **Compétence SIG :** Le Président informe les membres que la Communauté de Communes n'a pas la compétence en matière de SIG. Il propose au Conseil de modifier la définition de l'intérêt communautaire en matière de SIG (Système d'information géographique). Désormais dans la rubrique " Compétence obligatoire " " 1° Aménagement de l'espace " il faudra intégrer la formulation suivante en fin de paragraphe :

- Etude, élaboration, acquisition et gestion d'un système d'information géographique intercommunal, avec numérisation des couches cadastrales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.

2) **Création d'un comité de pilotage SIG** : Le Président formule également le souhait de créer un comité de pilotage. Il propose à tous les maires et maires délégués d'intégrer ce comité de pilotage. Les membres du Conseil, à l'unanimité, adhèrent à cette proposition.

Point quatre de l'ordre du jour : **Aménagement terrain structure périscolaire** :

Le Président présente aux élus un premier devis pour l'aménagement du terrain de la structure périscolaire d'un montant HT de 8 210,00 €. Après discussion, le Conseil Communautaire propose de contacter deux autres entreprises pour une offre. La décision finale sera prise lors d'un prochain Conseil.

Point cinq de l'ordre du jour : **Rapport annuel 2008 du Smictom** :

M Georges ESCHENMANN délégué auprès du Smictom présente le rapport annuel 2008 du Smictom. Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières.

Point six de l'ordre du jour : **Affectation des rues de la ZA** :

Le Président, soumet au Conseil Communautaire, la dénomination des rues retenue par le Conseil Municipal de Soultz-sous-Forêts en date du 6 mai 2009 :

- Rue Georges Chrétien ROSENTRITT
- Rue Félix DOURNAY
- Rue Georges KUHNMUNCH

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine cette proposition et décide également de la numérotation des rues correspondant aux différentes parcelles.

Point sept de l'ordre du jour : **Transport périscolaire** :

Le Président informe l'assemblée qu'un second bus a été mis en place dès la rentrée de septembre pour assurer le transport des enfants sur le tronçon Soultz-sous-Forêts/Hohwiller afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation de la structure périscolaire. Le Président fait part au Conseil que la convention souscrite avec l'entreprise STRIEBIG pour la desserte de l'accueil périscolaire (RPI, Hermerswiller, Hoffen, Leiterswiller et la liaison Surbourg Soultz-sous-Forêts / Hohwiller) est arrivée à échéance et devra faire l'objet d'un renouvellement. Par ailleurs, pour le RPI Retschwiller / Memmelshoffen / keffenach une nouvelle convention sera mise en place pour l'extension vers Hohwiller en partenariat avec le Conseil Général suite au changement de l'exploitant.

Point huit de l'ordre du jour : **Décision calvaires** :

Le Président présente les devis concernant la restauration de la croix située route de Schwabwiller à Surbourg. Après discussion et analyse des offres, le Conseil a décidé à l'unanimité de confier cette mission à l'entreprise Jean-Claude LANOIX de LAUBACH pour un montant TTC de 8 223,69 €.

Point neuf de l'ordre du jour : **Inauguration siège** :

Le Président propose aux élus de retenir une date concernant l'inauguration du siège. Après discussion, il a été décidé d'organiser cette inauguration le 15 mai 2010.

Point dix de l'ordre du jour : **Projet périscolaire :**

Le Président donne la parole à M Pierre MAMMOSSER pour présenter le projet de la Commune de Soultz-sous-Forêts dédié à la petite enfance. Il évoque qu'à terme la création d'une structure multi accueil comprenant une crèche, une halte-garderie, un relais d'assistants maternels ainsi qu'une restauration scolaire destinée aux enfants fréquentant le groupe scolaire maternelle et primaire avec évolution vers le périscolaire paraît inévitable. Le CAUE accompagne dans cette démarche la Commune de Soultz-sous-Forêts pour la réalisation d'un diagnostic. Les premiers éléments de cette réflexion ainsi que des propositions sont présentés au maître d'ouvrage. L'étude se poursuit dans l'attente de la décision finale. Le Président propose aux personnes intéressées de participer à la réunion du 7 octobre 2009 à la mairie de Soultz-sous-Forêts.

Point onze de l'ordre du jour : **DIVERS :**

- 1) **RAM :** Le Président donne lecture des deux conventions élaborées dans le cadre du relais assistantes. Il s'agit d'une part de la convention pour le fonctionnement du relais et d'autre part de la convention de gestion. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les deux conventions et autorise le Président à les signer.
  
- 2) **Vérification installation électrique :** Le Président porte à la connaissance des membres la proposition émanant de la société SOCOTEC concernant la vérification de l'installation électrique du siège. Le Conseil, à l'unanimité, décide de lui confier cette mission pour un montant annuel TTC de 167,44 €.
  
- 3) **Maintenance annuelle multisports :** Le Président rappelle aux élus que lors du dernier Conseil en date du 9 juillet 2009 un seul devis avait été réceptionné concernant le coût d'un contrat d'entretien pour les terrains multisports. Un deuxième prestataire a donc été sollicité pour une offre. Après discussion et analyse des propositions, le Conseil à l'unanimité porte son choix sur l'entreprise ESPACE VERTICAL présentant la meilleure offre pour un montant annuel de 728,00 € HT. Le Président informe respectivement les maires concernés par l'installation des terrains multisports du rendez-vous concernant la réception des travaux.
  
- 4) **Portillon gendarmerie :** Le Président informe le Conseil de la demande de la gendarmerie de Soultz-sous-Forêts concernant la fourniture et la pose d'un portillon barreaudé sur la parcelle de la nouvelle gendarmerie. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre à sa charge l'installation de ce portillon pour un montant TTC de 932,88 €.
  
- 5) **Demande de subvention ACTOF :** Le Président invite les membres à se prononcer sur une demande de subvention de l'Association des Clubs de Tennis de L'Outre Forêt (ACTOF). Après discussion, le Conseil Communautaire, décide de ne pas apporter son soutien financier à cette association étant donné qu'il n'a aucune compétence en la matière.
  
- 6) **Patrimoine bâti :** Le Président propose aux élus de préciser un point du règlement pour le subventionnement du patrimoine remarquable et du ravalement de façades et suggère la rédaction suivante dans le paragraphe intitulé : Pour les maisons de caractère retenues dans l'inventaire communal : (dernier **NB**) « *la Communauté de Communes subventionne seules les visseries extérieures au lieu des ferronneries extérieures d'art.* »
  
- 7) **Ordures ménagères :** Le Président demande au Conseil de rajouter une précision à l'article 6 du règlement concernant la facturation des ordures ménagères. Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité, décide que les modifications relatives à la composition des foyers concernent désormais uniquement l'année en cours.

**8) Halte-garderie :** Le Président demande à M Pierre MAMMOSSER d'intervenir auprès du Conseil Municipal de Sultz-sous-Forêts afin de prendre une délibération concernant la mise à disposition des biens mobiliers de la halte-garderie comme prévu à l'article 7 de la convention de gestion liant la Communauté de Communes du Sultzzerland, la Ville de Sultz-sous-Forêts et l'Association Générale des Familles (AGF).

**9) Sycoparc :** Les représentants du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ont rencontré le Président de la Communauté de Communes du Sultzzerland pour présenter le programme d'actions transfrontalier Interreg IV dont l'un des objectifs consiste à protéger les châtaigniers menacés du cancer de l'écorce. Ainsi 3 volets majeurs ont été évoqués :

- 1) Le relevé de l'étendue du chancre du châtaignier menacé du cancer de l'écorce.
- 2) L'établissement d'une typologie des modes d'exploitation sylvicole actuels de châtaignier dans le périmètre du projet sur la base de parcelles d'expérimentation.
- 3) Le quantification par différentes techniques de télédétection et de relevés terrestres et cartographiés.

Le coût de soutien à cette action s'élèverait à environ 2 400,00 € par an sur une période de 3 ans pour la Communauté de Communes du Sultzzerland. Après discussion, le Conseil Communautaire décide de ne pas adhérer à cette action.

**Prochaine réunion : vendredi 27 novembre 2009**

**Veillez afficher le compte rendu en Mairie**

Le Président de la Communauté de Communes du Sultzzerland  
Monsieur Charles GRAF

La secrétaire de séance  
Madame Annick KNOLL